



# 14 IGC

DCE/21/14.IGC/Déc.  
Paris, le 5 février 2021  
Original : français / anglais

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL  
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION  
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Quatorzième session  
En ligne  
1 5 février 2021**

**DÉCISIONS**

**Point 1 de l'ordre du jour** : Adoption de l'ordre du jour

**Décision 14.IGC 1**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/1,*
2. *Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.*

**Point 2 de l'ordre du jour** : Approbation de la liste des observateurs

**Décision 14.IGC 2**

---

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné la liste des observateurs,*
2. *Approuve la liste des observateurs.*

6. *Demande au Secrétariat de lui présenter, à sa quinzième session, un rapport sur les activités entreprises pendant les deux dernières années du cycle quadriennal (2020-2021).*

**Point 5 de l'ordre du jour** : Rapport analytique préliminaire sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les industries culturelles et créatives et les conclusions du mouvement ResiliArt

### Décision 14.IGC 5

Le Comité,

1. *Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/5 et son annexe,*
2. *Rappelant l'article 1 de la Convention,*
3. *Reconnaît l'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les industries culturelles et créatives ;*
4. *Prend note avec inquiétude de la menace que la pandémie et ses répercussions représentent pour la diversité des expressions culturelles et pour la capacité des Parties d'adopter des mesures et des politiques visant à protéger et à promouvoir cette diversité ;*
5. *Se félicite*

4. Félicite les Parties ayant soumis leurs rapports périodiques quadriennaux en 2020, en dépit des défis posés par la pandémie de COVID-19 ;
5. Accueille avec satisfaction le nombre de rapports soumis selon le cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la

4. Prend note des états financiers du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2020 inclus dans le document DCE/21/14.IGC/INF.7 ;
5. Prend note également de l'aperçu du Fonds international pour la diversité culturelle au cours de ses dix ans d'existence (2010-2020) ainsi que des efforts consentis par le Secrétariat pour renforcer les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans l'élaboration et la présélection des demandes de financement ;

période du 1er janvier au 28 février 2022, dans l'attente de l'approbation par le Comité du nouveau budget prévisionnel pour 2022-2023, lors de sa quinzième session ;

8. Remercie également toutes les Parties qui ont versé en 2020 les contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle qui permettent de financer lesdits projets ;
9. Note avec préoccupation le taux de réussite extrêmement faible des demandes de financement soumises au Fonds international pour la diversité culturelle, notamment en raison du faible niveau de contributions volontaires au Fonds ;
10. Regrette en particulier que 11 autres demandes de financement ne puissent pas être approuvées, bien qu'ayant obtenu plus de 30 points, faute de financement suffisant ;
11. Décide de lancer le douzième appel à demandes de financement en 2021 ;
12. Invite les Parties à la Convention à redoubler leurs efforts de plaidoyer en faveur du Fonds international pour la diversité culturelle aux niveaux national et régional afin d'accroître sa visibilité et rappeler sa pertinence dans le cadre de l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable (2021).



**Point 9 de l'ordre du jour** : État d

issues de la deuxième évaluation externe du Fonds international pour la diversité culturelle

**Décision 14.IGC 9**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/9 et ses annexes,
2. Rappelant les décisions 12.IGC 6 et 13.IGC 5b,
3. Prend note de l'état des recommandations issues de la deuxième évaluation externe du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et demande au Secrétariat de lui en faire rapport, à sa quinzième session, dans le rapport narratif du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période 2020-2021 ;
4. Prend également note des recommandations qui ne requièrent pas une action ponctuelle et demande en outre au Secrétariat d'assurer un tel suivi dans les limites des ressources financières mises à sa disposition dans le budget du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période 2020-2021 ;
5. Demande au Secrétariat de présenter à la huitième session de la Conférence des États Parties à la Convention de 2005 sur la diversité culturelle un rapport sur l'état des recommandations issues de la deuxième évaluation externe du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et d'assurer un tel suivi dans les limites des ressources financières mises à sa disposition dans le budget du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période 2020-2021 ;

**Point 10 de l'ordre du jour** : Analyse des orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle en vue de leur éventuelle révision et mise à jour

**Décision 14.IGC 10**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/10 et son annexe,
2. Rappelant les résolutions 7.CP 9 et 7.CP 14 et la décision 13.IGC 5b,
- 3.







- sont appelés à jouer pour aider les secteurs culturel et créatif à se remettre de l'impact de la crise ;
5. Encourage les Parties à fournir des ressources financières ou en nature afin de soutenir la pérennité des activités des organisations de la société civile ainsi que la participation de leurs représentants à ses réunions ;
  6. Demande au Secrétariat de faciliter le processus de demande d'admission des représentants de la société civile à ses réunions, en conformité avec les Directives opérationnelles relatives au « Rôle et participation de la société civile », et encourage en outre les représentants de la société civile, telle que définie dans lesdites directives opérationnelles, qui satisfont les critères établis dans l'annexe à celles-ci, à en faire la demande ;
  7. Invite le Secrétariat à collaborer étroitement avec le Bureau de la deuxième édition du Forum de la société civile, organisé en marge de la septième session de la Conférence des Parties, pour soutenir l'organisation de la troisième édition du Forum, qui se tiendra en amont de la huitième session de la Conférence des Parties, et encourage ce Bureau à travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile participant aux travaux du Comité en tant qu'observateurs, conformément à leurs processus de coordination ;
  8. Invite en outre le Bureau, qui sera élu à l'occasion de la troisième édition du Forum, à présenter un rapport des conclusions du Forum à la huitième session de la Conférence des Parties ;
  9. Demande aux organisations de la société civile souhaitant lui soumettre, à sa quinzième session, un rapport d'activités écrit, de le transmettre au Secrétariat en anglais et en français avant le 11 janvier 2022 au plus tard.

**Point 16 de l'ordre du jour** : Rapport du Comité sur ses activités et décisions (2020-2021)

**Décision 14.IGC 16**

- Le Comité,
1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/16 REV et son annexe,
  2. Rappelant les articles 22.4 (d) et 23.6 (f) de la Convention et sa décision 13.IGC 11,
  3. Rappelant en outre l'article 6 de son Règlement intérieur,
  4. Adopte le rapport sur ses activités et décisions pour la période 2020-2021 ;
  5. Soumet le rapport à la huitième session de la Conférence des Parties ;
  6. Invite la Conférence des Parties à favoriser la coopération avec les micro, petites et moyennes entreprises, en tant que l'une des priorités du Comité pour 2022-2023, par la collaboration d'une proposition de mécanisme de consultation régulière au sein du Comité et dans les limites des ressources du Secrétariat.

**Point 17 de l'ordre du jour** : Date de la quinzième session du Comité

**Décision 14.IGC 17**

*Le Comité,*

1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/17,
2. Décide de convoquer sa quinzième session au Siège de l'UNESCO à Paris du 8 au 11 février 2022.

**Point 18 de l'ordre du jour** : Élection des membres du Bureau de la quinzième session du Comité

**Décision 14.IGC 18**

*Le Comité,*

1. Élit S.Exc. Dr. Nasser Hamad Hinzab (Qatar), Président du Comité ;
2. Élit Mme Namchin Munkhzul (Mongolie), Rapporteuse du Comité ;
3. Élit Arménie, Burkina Faso, Danemark et Équateur, Vice-présidents du Comité.